



RÈGLEMENT : VR FILM CORNER

La **18e édition** du Festival européen du film fantastique de Strasbourg se tiendra du **26 septembre au 5 octobre 2025**. Le Festival est organisé par l'association à but non lucratif Les Films du Spectre, dédiée au cinéma fantastique au sens large.

Le **VR Film Corner**, intégré à la section non compétitive *Connexions*, propose des expériences immersives de réalité virtuelle (VR), de réalité augmentée (AR) et de vidéo 360.

Critères de sélection :

Les films VR soumis au Festival doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir été fini dans les 24 mois avant le début du Festival européen du film fantastique de Strasbourg ;
- ne pas dépasser 25 minutes ;
- être en version originale avec sous-titres français ou anglais.

Informations de soumission :

Le film doit être soumis **à partir du 15 février et avant le 15 juin** de l'année en cours, et les frais d'inscription s'élèvent à 20€ (vingt euros).

La soumission des films se fait via la plateforme Festhome (<https://filmmakers.festhome.com/f/4698>) ou via la plateforme FilmFreeway (<https://filmfreeway.com/strasbourgfestival>).

Éléments :

Une fois l'accord obtenu sur le film sélectionné, il vous sera demandé de fournir les éléments suivants :

- l'oeuvre sur un fichier numérique téléchargeable ;
- une sélection d'images HD au format paysage (pdf, jpg, tiff) ;
- 1 affiche HD, idéalement au format portrait (pdf, jpg, tiff) ;
- 1 dossier de presse en français ou en anglais ;
- 1 bande-annonce avec sous-titres en anglais ou en français si disponible ;
- 1 photo et 1 bio du réalisateur.

Transport :

Le Festival prend en charge les frais d'expédition (aller-retour) des copies des films sélectionnés. Si le film doit ensuite être envoyé vers un autre festival, les frais d'expédition seront à la charge de celui-ci et notre Festival ne paiera que les frais aller.

Accord :

Une fois l'accord obtenu, les films ne peuvent plus être retirés. Les ayants droit des films sélectionnés autorisent leur projection au Festival européen du film fantastique de Strasbourg. En soumettant un film au festival, les ayants-droits certifient qu'ils détiennent l'ensemble des autorisations de diffusion des images et musiques, contenues dans le film.

